

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le mardi 2 avril 2024, à 18 h 30.

Résolution 24-225

Adoption du Règlement numéro 724 relatif à la citation de la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe à titre d'immeuble patrimonial

Il est proposé par Claire Gagné Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le Règlement numéro 724 relatif à la citation de la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe à titre d'immeuble patrimonial.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme, le 3 avril 2024

Greffière de la Ville